

**FORMULAIRE DE
DÉCLARATION DU RISQUE**

DOMMAGES OUVRAGE

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER

- Arrêté du permis de construire
 - Plans
 - Rapport Étude de sol
 - Rapport du contrôleur technique
 - Convention du Maître d'Oeuvre
 - CCTP
 - Synthèse des lots et des entreprises retenues
-

Questionnaire d'étude chantier

1 - L'OPERATION DE CONSTRUCTION

Nature de l'opération :

- Construction neuve Travaux sur existants (*)
 Réparation suite à sinistre (*) Dans l'affirmative, veuillez remplir l'annexe spécifique N° 1 ci-jointe.

La construction est destinée à :

- Vente Location Exploitation Directe Habitation Principale ou Secondaire

Type de bâtiment (ouvrages soumis ou ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance) :

En cas d'opérations mixtes, précisez approximativement la part du montant des travaux correspondants à chaque catégorie.

→ Ouvrages soumis

- Bâtiment public* Bâtiment industriel** Bâtiment commercial Immeuble de bureaux
 Immeuble d'habitation Maison individuelle Maison en bande accolée Maison en bande mitoyenne***
 Appartement dans un immeuble d'habitation***
 Aménagement VRD ⁽¹⁾ Équipements Sportifs ⁽²⁾ Piscines ⁽³⁾

* Maître d'ouvrage = Organisme public - **Usine, entrepôt etc. - ***Copropriété avec mur commun

Cotation spécifique sous couvert d'une validation technique : (1) Ouvrages annexes soumis à l'obligation d'assurance - (2) Uniquement les ouvrages couverts - (3) Risque aggravé

→ Ouvrages non soumis (garantie contractuelle, Dommages Ouvrage non obligatoire)

- Aménagement VRD Equipements Sportifs Piscines ⁽³⁾ Bâtiment industriel** ⁽³⁾

Les chiffres de l'opération :

Les chiffres de l'opération incluent-ils la TVA ? : Oui Non

Montant des travaux tous corps d'état incluant ceux de viabilité : €

Montant des honoraires : (*) €

Coût Total Prévisionnel (travaux + matériaux + honoraires) : €

Montant des existants divisibles : €

Montant des existants indivisibles : €

(*) Architecte, BET, contrôleur technique agréé, géotechnicien et toutes autres personnes liées au Maître d'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage.

Garanties souhaitées :

- Dommages Ouvrage
 Garantie de bon fonctionnement RC décennale du Constructeur Non Réalisateur (CNR) (**)
 Garantie des dommages immatériels Tous Risques Chantier (TRC) (***)
 Garantie des dommages aux existants divisibles (*) RC du Maître d'Ouvrage (RCMO) (****)
 Garantie des dommages aux existants indivisibles (*)
 Propriétaire Non Occupant

(*) Se reporter à l'Annexe N° 1 relative aux existants (***) Garantie recommandée « désordres en cours de travaux »

(**) Obligatoire si l'opération est destinée à la vente (****) Garantie recommandée « dommages aux tiers en cours de travaux »

2 - LE PROPOSANT

Est un professionnel

Forme juridique : Nom ou raison sociale :

Code NAF : N° SIRET : Entreprise en création

Représentant :

Nom : Prénom : Fonction :

OU

Est un particulier

Civilité : Nom : Prénom :

Nationalité : Né(e) le : à : Pays :

Professionnel ou particulier agissant en qualité de :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage | <input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage délégué | <input type="checkbox"/> Particulier pour propre usage |
| <input type="checkbox"/> Société de crédit-bail | <input type="checkbox"/> Mandataire du propriétaire | <input type="checkbox"/> Vendeur après achèvement |
| <input type="checkbox"/> Promoteur Immobilier | <input type="checkbox"/> Vendeur d'immeubles à construire | <input type="checkbox"/> Assistant au maître d'ouvrage |
| <input type="checkbox"/> Locataire | <input type="checkbox"/> Copropriétaire | |

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : Port. :

E-mail : Commande publique

3 - LE MAITRE D'OUVRAGE (si différent du proposant)

Est un professionnel

Forme juridique : Nom ou raison sociale :

Code NAF : N° SIRET : Entreprise en création

Représentant :

Nom : Prénom : Fonction :

OU

Est un particulier

Civilité : Nom : Prénom :

Nationalité : Né(e) le : à : Pays :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : Port. :

E-mail :

4 - RISQUE OPERATION

Emprise au sol : m2

Surface de plancher : m2

N° de permis de construire :

Pour tous les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2013 pour bâtiments neufs il conviendra de remplir les annexes 1 et 2 de la RT 2012.

Déposé le :

Délivré le : Par :

Le maître d'ouvrage déclare qu'il ne s'immisce pas dans la conception des études et de l'exécution des travaux.

Dans le cas contraire, partie ci-dessous à compléter :

Construction

Peintures intérieures extérieures

Pose de carrelage collé non collé

Pose de moquette

Autre corps d'état

Conception

Avec assistance du maître d'œuvre

Sans assistance du maître d'œuvre

Maître d'œuvre

Direction et suivi de chantier

Réception

Le maître d'ouvrage a-t-il passé les marchés :

Par corps d'état séparés ?

Avec un entrepreneur général ?

Avec un contractant général ?

Avec un groupement d'entreprises ?

Description de l'opération de construction :

Les documents suivants sont-ils prévus dans le dossier technique : CCTP CCAP

Le souscripteur a-t-il fait appel à un professionnel habilité (Décret n°2011-544 du 18/05/2011) afin de se conformer à la Réglementation Thermique 2012 ? oui non

Dans l'affirmative, le professionnel habilité est-il assuré en Responsabilité Civile Décennale ? oui non

Adresse de l'opération de construction :

Code postal : Ville :

4.1 - LES DATES DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION

Date d'ouverture du chantier (D.O.C.) :

Date du commencement des travaux :

Date de l'achèvement prévisionnel des travaux :

Date de réception prévisionnelle de l'ouvrage :

4.2 - LES BATIMENTS

Nombre de : bâtiments : logements : locaux prof. :
 garages : caves : sous/sols : piscines :

Veuillez renseigner ce tableau bâtiment par bâtiment (Si bâtiments supplémentaires, les ajouter sur papier libre) :

IDENTIFICATION DES BATIMENTS	Coût des travaux	Emprise au sol	Surface de plancher	Nombre de logements	Nombre de commerces	Nombre de niveaux	Nombre de sous-sols

5 - LES INTERVENANTS PARTICIPANT A L'OPERATION DE CONSTRUCTION

Le maître d'ouvrage a-t-il prévu les missions ou intervenants suivants : *

- Architecte Étude de sol Maîtrise d'œuvre complète
 Contrôleur technique (L) Ingénieur conseil Économiste de la construction
 Bureau d'étude technique Étude béton Étude structure

* Avant la souscription la liste des intervenants doit obligatoirement être détaillée dans le Questionnaire Liste des constructeurs.

6 - NOTAIRE ET ORGANISME DE FINANCEMENT

Nom du notaire :

Adresse :

Code postal : Ville :

Financement du projet par une banque, crédit bailleur, ou tout autre organisme de financement :

Nom de l'organisme de financement de l'opération :

7 - INFORMATIONS GENERALES

	Oui	Non
Y a-t-il des existants (si oui remplir la fiche en annexe N°1) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des murs sont-ils mitoyens ?*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux sont-ils de technique courante ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grande hauteur des basses fondations (pieux ou puits de fondations) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présence d'une piscine intérieure ou en terrasse ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réalisation de verrières et assimilés (ensembles menuisés vitrés etc.) ? (sous avis technique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Revêtements durs en façades (pierres agrafées, collées) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réalisation de murs de soutènement ?**	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réalisation de murs rideaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présence de verre agrafé ou collé (V.E.C. V.E.A) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chauffage au Sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chauffage Collectif ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pose de panneaux photovoltaïques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Mur séparatif entre deux ouvrages ou deux maisons appartenant à deux tierces personnes (ex. : maison jumelée).

** Murs retenant la poussée des terres en contrebas d'un talus pour éviter l'effondrement d'un terrain ou d'un ouvrage.

Les avoisinants :

	Oui	Non
Les bâtiments avoisinants sont-ils situés à moins de 10 mètres du chantier ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans l'affirmative, existe-t-il un référé préventif ou un constat d'huissier ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La construction se situe-t-elle à moins de 150 m d'un cours d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La construction se situe-t-elle dans une zone relevant d'un plan de prévention des risques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans l'affirmative, Des dispositions constructives sont-elles prévues pour ces aléas ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les bâtiments avoisinants ont-ils une structure en béton armé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il des travaux de reprise en sous œuvre en mitoyenneté des ouvrages avoisinants ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux sont-ils effectués sur des bâtiments en sites occupés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le chantier est-il gardienné ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans l'affirmative, 24/24 ou précisez les heures : de h à h

Liste des pièces à fournir pour établir une Proposition Technique et Financière (1)

- ✓ Les plans du projet des ouvrages neufs (Vues en plan - Situation - Plan de masse – Coupes - Façades et de VRD).
- ✓ Le(s) rapport(s) d'étude de sol. - Selon l'enchaînement des missions confiées.
- ✓ Le(s) rapport(s) initial(aux) de(s) Bureau(x) de contrôle technique et avis intermédiaires le cas échéant.
- ✓ Le rapport de l'expert en cas de travaux consécutifs à un sinistre.
- ✓ Le Descriptif des travaux a minima et/ou les pièces écrites (C.C.T.P. - C.C.A.P.).

(1) Cette liste est non exhaustive, l'assureur se réserve le droit de réclamer d'autres documents.

Le souscripteur joindra la liste des constructeurs complétée selon le modèle accompagnant le questionnaire d'étude chantier.

Le proposant certifie que les déclarations figurant sur le présent questionnaire d'étude sont conformes à la vérité et qu'elles doivent servir de base à l'établissement du contrat d'assurance qu'il désire souscrire.

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE CE QUESTIONNAIRE EST UN DOCUMENT CONTRACTUEL, ET QUE TOUTE OMISSION, TOUTE DECLARATION FAUSSE OU INEXACTE, POURRAIT ENTRAINER LA NULLITE DU CONTRAT OU EXPOSER LE PROPOSANT SIGNATAIRE A SUPPORTER LES SANCTIONS PREVUES AUX ARTICLES L 113-8 OU L 113-9 DU CODE DES ASSURANCES.

Fait à : Le :

Signature du proposant

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

ANNEXE N°1 - RELATIVE AUX EXISTANTS

S'agit-il d'une : Réhabilitation Rénovation Extension

Année ou période de construction :

Valeur de reconstruction à neuf des existants (TTC) : €

Montant à garantir des existants divisibles (dans la limite maximum de 20% du coût total prévisionnel des travaux neufs) : €

Si les existants datent de moins de 10 ans, ont-ils fait l'objet d'un contrat d'assurance "Dommages Ouvrage" ?

Dans l'affirmative :

- Indiquer le nom de l'Assureur : N° du contrat :
- Fournir, par note séparée, les noms, adresses et n° de contrats d'assurance de responsabilité décennale des constructeurs du gros œuvre.

Dans le cas d'existants totalement incorporés aux ouvrages neufs de sorte qu'ils en deviennent techniquement indivisibles, estimer la valeur de ces existants (estimation à faire par la Maîtrise d'ouvrage associée de la Maîtrise d'œuvre) :

€

Nota : cette valeur doit être alors ajoutée à l'assiette de la police « Dommages Ouvrage » et CNR.

Veillez donner une description détaillée des existants :

Cocher les cases en rapport avec les existants	Oui	Non
Les existants sont-ils classés Monuments Historiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les structures porteuses horizontales et/ou verticales sont-elles modifiées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Opération de traitement préventif des bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Opération de désamiantage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Création de sous-sol supplémentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des fondations existantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modifications de niveaux de fondations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Reprise en sous-œuvre de fondations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Création de nouveaux points de fondations pour les structures porteuses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surélévation des existants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suppression ou modifications d'éléments porteurs existants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervention sur clos ou couvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Étanchéité de toitures en terrasses ou cuvelages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Isolation thermique par l'extérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Étanchéité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Imperméabilisation de façades	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réparation suite à sinistre (*)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travaux de technique non courante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travaux à caractère exceptionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurance Dommages Ouvrage en cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travaux indissociables des existants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Paraphe

(*) Veuillez donner une description détaillée du sinistre :

ANNEXE N°2 – DEFINITION

A - TRAVAUX DE TECHNIQUE COURANTE :

Par travaux de technique courante, il faut entendre ceux dont la réalisation est prévue avec des matériaux et suivant des procédés :

(a) traditionnels ou normalisés et conformes aux « Règles en vigueur », c'est-à-dire aux normes françaises homologuées, aux règles de calcul et cahiers des charges D.T.U. (Documents Techniques Unifiés), aux cahiers des charges et/ou aux règles professionnelles établies par les organismes professionnels et acceptées par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A.) ou tout autre organisme qui lui serait substitué.

(b) non traditionnels, sous condition qu'ils aient fait l'objet d'un « avis technique de la commission ministérielle » et que les travaux répondent aux conditions, prescriptions et limites découlant de la décision d'acceptation des risques prise par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A.) ou tout autre organisme qui lui serait substitué.

Toutefois, en cas de signature d'un marché antérieurement à la création ou à la modification d'une Norme, D.T.U., Cahier des Charges et/ou Règle Professionnelle ou en cas de création, modification ou retrait de décision d'acceptation des risques, la garantie restera acquise dès lors qu'il ne se sera pas écoulé un délai supérieur à six mois entre la date de la modification et celle du début des travaux concernés.

Sont seuls acceptés sans cotisation spéciale ceux de ces procédés et matériaux utilisés dans les conditions et limites fixées par les organismes compétents.

B - TRAVAUX DE CARACTERE EXCEPTIONNEL :

Il s'agit de travaux exécutés par des entreprises de maçonnerie, béton armé, charpente en fer ou en bois et de construction métallique pour la réalisation d'ouvrages qui comportent une ou plusieurs des particularités suivantes :

Grande portée :

	Portée (entre nu des appuis) supérieur à :	Porte-à-faux supérieure à :
Pour le bois { poutres arcs	30 mètres 60 mètres	15 mètres
Pour le béton { poutres arcs ou voûtes	40 mètres 70 mètres	20 mètres
Pour l'acier { poutres	50 mètres 70 mètres	25 mètres

Grande hauteur hors sol :

	Hauteur totale de l'ouvrage supérieure à : (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage)
Hall sans plancher intermédiaire	35 mètres
Bâtiment à étages Réfrigérants, réservoirs	60 mètres
Cheminées	100 mètres

Grande profondeur des parties enterrées : Parties enterrées lorsque la hauteur de celles-ci (au-dessus du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage) est supérieure à 15 mètres.

Grande hauteur des basses fondations : Pieux (ou puits de fondations) de plus de 30 mètres, après recépage.

Grande capacité : Batterie de silos comportant des cellules d'une capacité unitaire supérieure à 1.000 m³ et silos comportant une cellule unique d'une capacité supérieure à 5.000 m³.

CODE DES ASSURANCES

Article L113-8

(Loi n° 81-5 du 7 janvier 1981 art. 32 Journal Officiel du 8 janvier 1981 rectificatif JORF 8 février 1981)

Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article L. 132-26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'assuré a été sans influence sur le sinistre.

Les primes payées demeurent alors acquises à l'assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Les dispositions du second alinéa du présent article ne sont pas applicables aux assurances sur la vie.

Article L113-9

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.

Si elle est constatée avant tout sinistre, l'assureur a le droit soit de maintenir le contrat, moyennant une augmentation de prime acceptée par l'assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus.

Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.